



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6653

Texte de la question

Alertée par de nombreux contribuables de sa commune et du département, Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des familles face à l'obligation de rembourser l'Etat et leur bailleur. Il apparaît que les services préfectoraux, répondant à des demandes sociales urgentes sont amenés à surseoir à des expulsions locatives en avançant pour cela au bailleur une partie de la dette. Le problème surgit à nouveau rapidement lorsque, au même moment, le bailleur souhaite obtenir du locataire un remboursement de la part restante, alors même que les services préfectoraux entament une procédure de recouvrement de l'argent avancé. De fait, alors que bien souvent la situation sociale des familles a peu changé, voire s'est aggravée, les locataires se trouvent face à deux créanciers au lieu d'un seul. De plus, il n'est nullement question pour le bailleur d'arrêter la procédure d'expulsion. Elle lui suggère de revenir sur cette « fausse bonne idée ». Elle propose que des solutions soient trouvées avec le bailleur sous l'arbitrage du préfet, soit dans le cadre de la procédure FSL, soit dans le cadre des commissions de surendettement qui peuvent être saisies par l'autorité préfectorale. Elle souhaite connaître sa position quant à ces propositions.

Texte de la réponse

Il ne peut être envisagé de donner au représentant de l'Etat dans le département un pouvoir d'arbitrage dans des litiges de droit privé, dont l'effet pourrait être une atteinte au droit du créancier de réclamer les sommes qui lui sont dues. Il appartient donc aux services sociaux d'en tirer les conséquences au cas par cas et au vu de la situation de chaque intéressé.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6653

Rubrique : Baux d'habitation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3413

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 525